



NOTA 1: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art.4.1)

NOTA 2: Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.

Espace libre diamètre 1.50m CUI Cuisson Aire de manoeuvre Soffites et Faux plafonds Bandeau lumineux LL Lave-linge

DESIGNATION

LV Lave-vaisselle PF Porte-fenêtre GC Garde-corps EP Eau pluviale

R Réfrigérateur

All.v Allège vitrée PL Ch Placard Chaudière

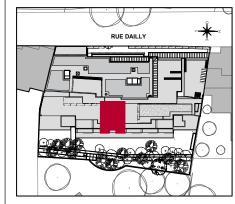
ETEL Tableau électrique VB Volet battant RP Robinet de puisage Volet coulissant Volet roulant VR EI Volet roulant Elec





	LOT n° D16 PMR	
5P Dx	R-5/R-4	Bât D/E

TOTAL PRIVATIF	241,85	m²
Terrasses Jardins	15,95 95,00	
SURFACE HABITABLE	130,90	m²
Entrée Séjour Cuisine Chambre 1 Chambre 2 Chambre 3 Bureau Salle de bain Salle d'eau Wc 1 Wc 2 Dressing 1 Dressing 2 Palier	10,10 30,65 9,80 16,85 13,40 16,00 6,80 5,15 5,05 1,20 1,65 4,55 2,90 6,80	m² m² m² m² m² m² m² m² m² m²
Entrée	10 10	m²





DAIL	indice
21/12/2023	Α